



Protocole sanitaire

Basket Club Estuaire Gironde

Ind du 30 Aout 2020

Dans le contexte sanitaire actuel, le BCEG, a mis en place ce protocole sanitaire afin d'organiser la reprise de l'activité sportive et de la vie du club. C'est pourquoi certaines mesures vont être mises en place dès la reprise. Nous vous demandons d'être très attentif et **d'informer vos enfants à la lecture** de ce qui va suivre pour le bon déroulement de cette reprise.

Nous comptons sur votre compréhension, votre connaissance et votre respect des règles mises en place pour garantir la sécurité de tous. En cas de non-respect, le club se réserve le droit de refuser l'accès au gymnase à l'adhérent ou à toute personne concernée. **Nous comptons sur vous !!**

Un « manager Covid-19 » ainsi que des « référents Covid-19 » ont été nommés pour répondre au mieux à la situation. Ce manager et les référents ont pour but de faire connaître et de faire appliquer un ensemble de mesures simples afin de permettre à tous la reprise de l'activité sportive dans des conditions d'accueil et d'hygiène les meilleures possibles.

Le rôle du « **manager Covid-19** » est de :

- Coordonner et organiser les mesures d'hygiène mise en œuvre au sein du club
- D'appuyer et de conseiller les référents dans leur rôle
- D'être le correspondant privilégié des différents organismes sur le sujet (Mairie, Comité, parents, joueurs, coachs ...)
- Conseiller le comité directeur dans l'organisation des manifestations, des rencontres et des entraînements.

Le manager Covid-19 ne pouvant être présent sur tous les entraînements ni tous les lieux et temps d'activité, il a toute latitude pour organiser l'action des « référents Covid-19 ».

Le rôle des « **référents Covid-19** » est de :

- Mettre ou faire mettre en œuvre les mesures sanitaires décrites dans ce protocole sur le laps de temps et dans le lieu pour lequel il a été désigné.
- D'alerter le « manager Covid-19 » en cas de non respect des mesures sanitaires en vigueur

Principes généraux :

L'ensemble des mesures barrières en vigueur sur le territoire s'applique de fait.

- 1- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- 2- Eternuer ou tousser dans son coude ou dans un mouchoir jetable
- 3- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement dans une poubelle
- 4- Eviter de se toucher le visage
- 5- Respecter une distance d'un mètre entre les personnes
- 6- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades

A. L'accueil

Dans la mesure du possible (condition météo notamment) il est demandé que l'accueil des parents ou accompagnateurs par les coachs se déroule à l'extérieur.

Toute personne entrant dans les installations se doit de respecter les règles en vigueur du propriétaire de l'équipement sportif ou du local utilisé.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.

Une prise de température sera effectuée à l'aide d'un thermomètre frontal, toute personne ayant une température supérieure ou égale à 38° se verra refuser l'entrée du gymnase.

Un lavage des mains ou une désinfection à l'aide d'une solution hydro-alcoolique est nécessaire lors de l'accès dans les lieux des manifestations clos (gymnase, bungalow, salle de reunion ...).

Le protocole sanitaire est disponible sur demande auprès des coachs, des membres du comité directeur, sur le site internet du club et affiché dans les gymnases utilisés par l'association.

Lorsque les personnes accueillies sont assises, une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

Lorsque les personnes sont debout, elles doivent respecter une distanciation de 2m.

La présence des parents aux entrainements est déconseillée jusqu'à nouvel ordre. Si un parent est présent il devra respecter ce protocole ainsi que les règles en vigueur imposées par le propriétaire de l'équipement.

B. Le matériel

Chaque séance commencera par la désinfection du matériel collectif (ballons, éventuellement plots...)

L'échange de chasuble est interdit durant la séance et ceux-ci doivent être lavés avant de pouvoir être réutilisés

C. Les Locaux

Toute personne entrant dans les installations se doit de respecter les règles en vigueur par le propriétaire de l'équipement sportif ou du local utilisé.

Respect du marquage au sol et du sens de circulation le cas échéant.

Respect des distanciations sociales.

Les vestiaires resteront fermés (sauf cas particuliers, match par exemple) mais toujours en respectant les consignes en vigueur dans chaque gymnase

L'accès au bungalow du basket est strictement interdit à toute personne hors encadrement et membre du comité directeur.

D. La pratique

Il est demandé aux adhérents de venir en tenue aux horaires et lieux d'entraînement définis. L'utilisation des vestiaires est interdite. Chaque pratiquant qui arrive avec des affaires (manteau, ...) devra les laisser dans son sac fermé et à distance des affaires de ses coéquipiers.

Aucun contact physique, autres que ceux nécessaires à la pratique sportive, n'est autorisé (serrage de mains, « cris de guerre » avec contact, accolade...).

Les regroupements sont à éviter, les distanciations sociales sont à respecter dans la mesure du possible, y compris lors des phases de briefing tactique.

Le port du masque est obligatoire dans le gymnase sauf pour les joueurs sur le terrain, ceux en phases d'échauffement et ceux en phase de récupération.

Chaque pratiquant doit avoir une gourde ou une bouteille individuelle.

E. Surveillance et vigilance

Les encadrants en lien avec le « manager Covid-19 » devront refuser l'accès aux personnes présentant une température supérieure ou égale à 38°. Ce refus d'accès concerne les gymnases de Saint Ciers sur Gironde, Braud et Saint Louis et Etauliers ainsi que toute manifestation organisée par le BCEG au sein de la zone géographique de la communauté des communes de l'Estuaire. En dehors de ce périmètre, l'accès aux installations sera soumis aux règlements des structures accueillantes

F. Cas particulier des matchs à domicile ou à l'extérieur

Les joueurs, arbitres, OTM doivent respecter le protocole rédigé par la FFBB. Celui-ci décrit les mesures de protections (masque, distanciation...) selon la fonction et les phases de la rencontre sportive

Si l'accès aux vestiaires est autorisé, les joueurs devront respecter le protocole du gymnase et aucune affaire n'y sera laissée.

Si l'accès aux tribunes est autorisée, les supporters devront respecter le protocole du gymnase.

Si une des deux équipes ne respecte pas le protocole sanitaire lors d'une rencontre, aucun arbitre n'officiera et le club pourra annuler la rencontre.

Fait à St Ciers sur Gironde le 30/08/2020

Validé par le comité directeur du BCEG le 31/08/2020

Le président

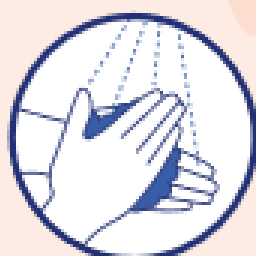


Club de Basket-Ball
ST CIERs-sur-GirondE - BRAUD et St-LOUIS
33820 Saint-Ciers sur Gironde

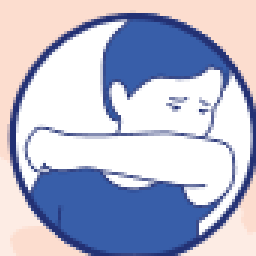
La secrétaire



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



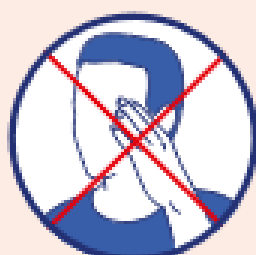
**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



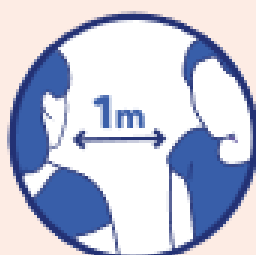
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



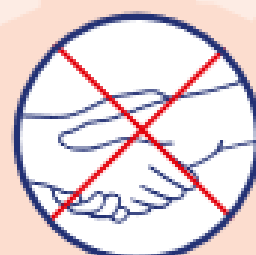
**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de
mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant par
les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**

